



« Musiques actuelles » : secteur intégré au spectacle vivant, ce terme générique aux contours larges et parfois mouvants a acquis une visibilité et une reconnaissance tardives.

Elles représentent pourtant un phénomène très populaire, en pleine expansion. En Poitou-Charentes, on compte environ un groupe de musiques actuelles pour 2 000 habitants ; de très nombreux festivals ont lieu tous les ans ; chaque département dispose d'une scène conventionnée dédiée aux musiques actuelles...

Après une introduction générale sur la Culture en Poitou-Charentes (juin 2009), le CESR s'est penché sur ce secteur méconnu. Après avoir auditionné des experts et praticiens du secteur, il livre des propositions d'accompagnement de ce dernier, dans une réflexion qui privilégie la notion de valorisation à celle de structuration.

Un secteur aux contours difficiles à saisir...

- Il regroupe en effet des styles variés : le jazz, la chanson, les musiques traditionnelles, les musiques du monde et les musiques amplifiées (rock, rap, punk, musiques électroniques...).
- Il concerne toutes les générations et tous les milieux sociaux.
- Il recouvre une palette très large de réalités économiques.
- Il résiste à une classification rigoureuse : la frontière est parfois mince entre amateurs et professionnels ; entre praticiens et publics ; entre temps d'apprentissage, de formation, de création, de production, de diffusion...
- Une structuration très faible, d'où une grande volatilité dans le temps et dans l'espace.

... mais aux particularités identifiées

- La pratique des musiques actuelles se fait en groupe : le rapport au collectif est très fort.
- Elle nécessite un matériel spécifique et des locaux adaptés (instruments, sonorisation...).
- Les praticiens sont en majorité des amateurs : la pratique des musiques actuelles s'apparente donc au loisir. On parle du règne de « l'auto » : autodidactie, autoformation, autoproclamation, autoproduction, autodiffusion.
- Le 3^{ème} cercle (structures qui ne bénéficient d'aucun label ou conventionnement, en particulier le secteur associatif) est prépondérant dans le secteur.
- La législation (relative à l'emploi artistique et aux nuisances sonores) est contraignante et souvent méconnue.

Les musiques actuelles en Poitou-Charentes : forces et faiblesses

Des atouts indéniables

- Une programmation importante : en 2008, les festivals ont rassemblé près de 250 000 spectateurs. Certains ont une reconnaissance nationale, voire supra-nationale (Francfolies ou Musiques Métisses). Le territoire dispose également de nombreuses salles de diffusion, dont 5 Scènes de Musiques Actuelles (SMAC).
- Des actions de médiation sont développées par les SMAC. Le « 3^{ème} cercle », dynamique en Poitou-Charentes, en développe d'autres. Les médiateurs culturels des pays et lycées accompagnent également ce secteur.
- Des structures importantes d'observation et de structuration du secteur : l'Agence Régionale du Spectacle Vivant (ARSV), le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA), le COREPS, la Conférence Régionale du Spectacle Vivant...

Des manques certains

- Le manque de lieux de répétition : en Poitou-Charentes, 16 lieux de répétition publics ont été identifiés, équipements largement saturés.
- Le manque de lieux de petites jauges (moins de 100 personnes) qui nuit également au développement de la pratique amateur.
- Le manque de tourneurs/managers : faute de structures d'accompagnement, il est souvent difficile pour les artistes qui le souhaitent de dépasser le stade de l'autoproduction.
- Un maillage territorial déséquilibré : les chefs-lieux concentrent la majorité des équipements, les territoires ruraux sont quant à eux sous-dotés.

Les financements publics

Il est parfois difficile d'identifier précisément les crédits affectés au secteur car le soutien aux musiques actuelles est généralement ventilé entre différentes politiques (Jeunesse, Éducation...).

L'aide de l'Etat en région (Direction régionale des affaires culturelles) et l'aide du Conseil régional se concentrent essentiellement sur les structures de diffusion : les SMAC et les festivals d'envergure.

Les communes et leurs groupements sont le premier contributeur du spectacle vivant (51 % des financements).

Compte tenu de la structure de ce secteur, le recours aux subventions et à l'autofinancement représente la quasi-intégralité des financements.

Le secteur des musiques actuelles est donc très fortement dépendant du soutien public.

PROPOSITIONS

Suite aux auditions et analyses menées par le groupe de travail du CESR, la notion de **médiation** a été retenue comme **fil conducteur** pour l'analyse du secteur des musiques actuelles.

La réflexion s'est alors concentrée sur le secteur non conventionné.

Le secteur des musiques actuelles est caractérisé par son dynamisme et son foisonnement : le CESR propose des mesures de valorisation et d'accompagnement des structures et des compétences identifiées, à travers différents leviers d'actions :

Vers les publics : enrichir l'offre, la lier au territoire

- Conditionner le financement public à l'ancrage du projet sur le territoire : seul l'ancrage territorial, grâce à des actions de médiation (échanges avec le public, projets avec les établissements scolaires...) permet en effet l'identification et l'appropriation du public.
- Renforcer la politique en direction des jeunes : le CESR propose par exemple la mise en place d'une spécialisation « Musiques actuelles » pour les animateurs culturels des lycées, maillons essentiels de l'animation culturelle jeunesse. L'enjeu est d'autant plus important que la musique est souvent pour les jeunes la première forme d'appropriation de la culture.
- Valoriser les initiatives de partage comme les résidences d'artistes ou les master class.

Vers les praticiens : accompagner la création

- Développer l'offre de lieux de répétition en réhabilitant notamment des locaux existants : cela répond à des enjeux de santé publique (des locaux de répétition adaptés permettent d'éviter les risques auditifs) et de démocratisation.
- Mettre en place des lieux dédiés, avec l'équipement et le personnel pour proposer un service complet aux praticiens comme au public (répétition, accompagnement, scène...). C'est l'idée de « scènes culturelles de proximité ».
- Valoriser ces lieux en mettant à disposition des musiciens un personnel formé : le regard et l'aide du technicien sont essentiels pour la progression des groupes et de leurs projets. La contractualisation, la mutualisation des équipements et des compétences (avec par exemple un « pool » de techniciens itinérant) peuvent être pertinentes.
- Ouvrir l'espace public aux pratiques de musiques actuelles.

Vers les acteurs territoriaux : mutualiser les moyens et les compétences

- Soutenir les structures du 3^{ème} cercle, dont le rôle dans le maillage du territoire est essentiel, en particulier grâce au Dispositif Local d'Accompagnement.
- Renforcer le rôle des médiateurs culturels de Pays.
- Organiser des formations musiques actuelles pour les personnels des structures culturelles : risques auditifs, techniques sons et lumières, formations d'animation et de gestion de salles de musiques actuelles, formations à la législation et réglementation...
- Conforter et renforcer le PRMA pour son rôle essentiel d'observation et d'animation du secteur.

Vers les élus locaux : sensibiliser

D'une façon générale, le secteur est méconnu et reste donc souvent en marge des politiques culturelles. L'intérêt social

et la plus-value pour le territoire doivent alors être démontrés pour **développer un véritable service public de la culture.**